

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-013-13921/23/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association Novachim pour l'action en faveur de la mutation des plateformes industrielles et du développement d'une filière chimie et matériaux durables - Approbation d'une convention - MGDIS n°4391
57082**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté le prix iCapital décerné par la Commission européenne. Cette labellisation valable pour l'année 2023 permet d'asseoir sa position comme territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain.

Dans sa candidature nommée « Innovative diversity », la Métropole a rapproché tous les acteurs de l'innovation du territoire métropolitain et défendu la diversité et les contrastes qui la caractérisent, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique, comme creuset de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire.

Cette mise en lumière pour l'année 2023 doit permettre à la Métropole d'encourager et de promouvoir des projets et des actions visant à accélérer les transitions au service du bien-être des citoyens.

La Métropole entend ainsi :

- Contribuer à relever les défis de la transition économique, sociale et environnementale qui ont fait l'objet de sa candidature (par exemple l'innovation au profit du changement climatique (cleantech), de la santé (biotechs, medtechs, e-santé), de la connaissance et des savoirs - jeunesse et entrepreneuriat).
- Assumer pleinement son statut de Capitale européenne de l'innovation 2023, tout en participant au rayonnement de son territoire.

Dans cette perspective et considérant que l'innovation et le développement des filières d'avenir (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre) comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'association Novachim dont l'objet, d'une part, et, l'action spécifique prévue pour l'année 2023, d'autre part, sont présentés ci-après.

L'association Novachim accompagne individuellement ou collectivement des entreprises de la filière chimie & matériaux présentes sur le territoire métropolitain et plus largement sur toute la Région Sud.

Elle a été créée en 1985 sous forme d'un C.R.I.T.T (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie) chimie/Plastiques/matériaux, à la demande des industriels régionaux de la filière chimie & matériaux, avec le soutien du Conseil Régional, du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie.

L'association a pour objet :

- De promouvoir, conformément aux objectifs retenus par les fondateurs et les partenaires publics et privés qui adhèrent ou adhéreront aux présents statuts, toute activité économique, scientifique ou sociale, implantée dans la Région Sud PACA ou Occitanie Est (Ex Languedoc Roussillon) et contribuant à assurer le développement industriel des filières chimie et matériaux et à dynamiser le tissu industriel dans ces secteurs.

- De créer, regrouper et mettre à la disposition des entreprises et des organisations adhérentes, des moyens ou offrir des services de toute nature et notamment en matière d'innovation, d'expertise réglementaire, technique, scientifique, environnementale, de formation, de gestion administrative et financière.

Aujourd'hui, l'association Novachim est un acteur de l'innovation et un support au développement économique, doté d'un service administratif et financier ainsi que de 3 pôles opérationnels : Pôle Innovation, Pôle Expertise Réglementaire Environnement et Pôle Formation.

Son action consiste notamment à :

- Assurer le soutien au pilotage de projets innovants par l'information aux entreprises, sur les moyens de recherche, d'innovation et d'amélioration technique disponibles.
- Accompagner la recherche de partenaires pertinents et de financements adaptés, et, apporter aux entreprises des préconisations quant à la protection des données et tout soutien dans le montage et la présentation des dossiers de financement.
- Participer au développement de la filière chimie & matériaux et à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement économique.
- Fournir les analyses et études nécessaires le cas échéant.
- Animer le réseau autour de la filière : animation de clubs, conception, montage et pilotage d'actions collectives, de colloques sur des thématiques en lien avec les axes stratégiques définis dans la feuille de route.
- Favoriser les relations et transferts de technologie entre le monde académique, les centres de recherche, et le monde économique : PME, Grands Groupes....
- Suivre le développement des entreprises adhérentes par des prises de contact régulières.

Conformément à sa feuille de route, les activités de Novachim s'exercent sur les thématiques suivantes :

- Énergie / environnement : capture et valorisation du CO₂, développement de la filière Hydrogène, recyclage et valorisation des matières (focus recyclage chimique des plastiques).
- Réindustrialisation / relocalisation (industrie chimique du futur) : économie circulaire, écoconception, éco-efficience des procédés, transition numérique et Intelligence Artificielle.
- Innovation « secteurs stratégiques » : chimie bio-sourcée (chimie du bois, biomasse algale), matériaux avancés, biotechnologies.

La demande de subvention pour 2023 concerne une action spécifique visant à initier, encourager, accompagner les projets de développement économique des entreprises de la filière chimie et matériaux sur le territoire métropolitain et organiser l'émergence et le développement d'une filière « chimie du bois » travail acté dans le cadre du Pacte Gardanne Meyreuil.

4 actions principales sont proposées à la Métropole :

- Développement de la filière chimie du bois, en partenariat avec Fibois sud : identifier les acteurs et les compétences territoriaux, animer un espace d'échange pour favoriser l'émergence de projets et les accompagner pour une candidature sur l'AAP « produits biosourcés et biotechnologies industrielles », organisation d'un colloque sur l'état des lieux de la recherche et des projets en région.
- Accompagnement de projets industriels avec les compétences scientifiques et techniques de son équipe, l'action de Novachim, dans le cadre notamment du dispositif « One Provence Industry'nov, est dans la compréhension des problématiques, l'orientation du choix des actions, l'identification et la mise en relation avec les partenaires techniques et financiers, la diffusion d'études sur l'état de l'art et les marchés, la gestion de projet.
- Représentation de la filière et participation au club Innov Provence : Novachim s'implique dans la mise en œuvre de la « stratégie innovation » et le déploiement des politiques économiques de la métropole en apportant sa connaissance du tissu économique et de ses enjeux.
- Renforcement de l'attractivité.

Afin de rendre opérationnelle l'action spécifique proposée pour 2023, Novachim a sollicité une subvention auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence (dossier MGDIS n° 4391).

Ainsi, après instruction de la demande, il est proposé d'attribuer à l'association Novachim une subvention d'un montant de 25 000 €, au titre de l'exercice 2023, représentant 28,45 % du budget prévisionnel de l'action de 87 870 €.

N° du dossier	Association	Budget prévisionnel global 2023	Budget Prévisionnel action 2023	Subvention sollicitée	Subvention Proposée	Convention d'objectifs
00004391	NOVACHIM	977 085 €	87 870 €	25 000 €	25 000 €	Oui

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement économique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association Novachim contribue au développement économique du territoire métropolitain au travers du déploiement de la filière chimie & matériaux durable.
- Que l'action de Novachim s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'Agenda du Développement économique, en participant à l'une de ses 5 orientations qui consiste à devenir une Métropole productive, compétitive et innovante soutenant les transitions.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 25 000 euros à Novachim pour l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée relative à l'octroi de ladite subvention.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal Métropolitain en section de fonctionnement : Chapitre 65 - Fonction 67 - Nature 65748 - Sous Politique B370.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES